

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 12 Juin 2023

Date de la convocation : 6 Juin 2023

Date d'affichage du P.V. : 19 Juin 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12 (dont 2 pouvoirs)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : Mme DIZENGREMEL Joëlle (donne pouvoir à Mme GALAND-ALEXANDRE Céline) ; M. LEROY Alexandre (donne pouvoir à M. CUVILLIER Guillaume)

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme MATIFAS Amélie

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

OBJET : RETRAIT DE DÉLIBÉRATION : DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 26 Janvier 2023 il a été approuvé la délibération n°3/2023 concernant la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'édification d'une clôture.

Cependant, cette prise de décision n'appartient pas aux conseils municipaux mais à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, qui a la compétence (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

C'est pourquoi la Préfecture demande le retrait de cette délibération.

Approbation à l'unanimité.

Certifié exécutoire après publication
ou notification du
et transmission en préfecture du

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michèle PÉRONNE

